

MINISTRE DE LA SANTE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION GENERAL DE
LA SANTE PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA MEDECINE
PREVENTIVE

=====

SERVICE DE LA PREVENTION
PAR LES VACCINATIONS

=====

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Arrêté n° 2000 - 277 /MS/SG/DGSP/DMP/SPV
Portant dynamisation du Comité de Coordination Inter-
Agences

LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu la Constitution,

Vu le Décret n°99-003/Pes du 11 janvier 1999, portant nomination du Premier Ministre,

Vu Le décret n°99-004 /PRES/PM du 14 janvier 1999 portant composition du Gouvernement,

Vu le Décret n°99- 102 PRES/PM/MS du 21 avril 1999 , portant organisation du Ministère de la Santé ,

/-) R R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Il est créé au Burkina Faso un Comité de Coordination Inter –Agences du Programme Elargi de Vaccination (PEV).

ARTICLE 2 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé ;

Rapporteurs : - Le Chef de Service de la Prévention par les Vaccinations ;
- Un Représentant des Partenaires.

Membres :

a) Ministère de la Santé

- Le Directeur de la Médecine Préventive
- Le Directeur du Projet de Développement des Services de Santé.

b) Partenaires

- Le Représentant de l'OMS
- Le Représentant de l'UNICEF
- Le Représentant de la Banque Mondiale
- Le Représentant de l'Union Européenne
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de SCPB
- Le Représentant du Rotary Club : Président Polio Plus
- Le Représentant de la Cellule d'Appui Technique Régionale
Du projet régional FED ARIVAS
- Le Plan International.

ARTICLE 3 : Le Comité, en dehors des membres visés à l'Article 2, peut faire appel à tout autre partenaire

ARTICLE 4 : Le but du Comité est de permettre une concertation permanente entre le Ministère de la Santé et les Partenaires du PEV sur la réalisation des objectifs du programme.

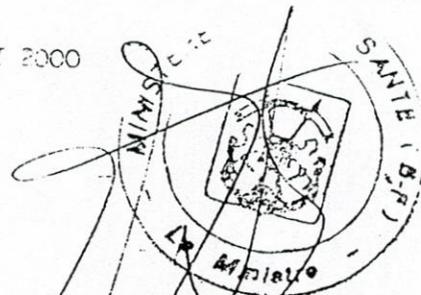
ARTICLE 5 : Le Comité se réunit tous les trois mois sur convocation de son Président.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- CAB/MS
- Organisme intéressés
- Directions centrales
- Intéressés
- JO
- Archives/Chrono

Ouagadougou, le 30 JUILLET 2000



Alain Ludovic TOU
Officier de l'Ordre National